

| Points clés |

**Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du zika en France**

- En France métropolitaine, *Aedes albopictus* dit « moustique tigre » est implanté dans 30 départements. En 2015, le Bas-Rhin a été classé comme un département de niveau 1 en raison de l'implantation du moustique vecteur. Il intègre donc le dispositif de surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du zika en métropole, actif du 1er mai au 30 novembre chaque année.
- Entre le 1er mai et le 23 juin 2016, 44 cas importés de dengue et 113 cas importés de zika ont été confirmés dans les départements métropolitains effectuant la surveillance renforcées de ces pathologies.

Page 2 et 3

**Présentation du Système d'alerte canicule et santé (SACS)**

- Le SACS est activé depuis le 1er juin et ce jusqu'au 31 août 2016. Il est intégré au Plan national canicule 2016 (PNC) relevant du Ministère chargé de la santé.

Page 4

**Surveillance de l'asthme**

- Dans les services d'urgence, l'activité liée à l'asthme est en légère hausse en semaine 25 mais reste bien inférieure au pic observé en semaine 23.
- Pour les associations SOS Médecins, l'activité liée à l'asthme reste élevée en semaine 25 suite au pic de la semaine 23, également observé pour cette source de données.

Page 5 et 6

**Surveillance des allergies**

- En semaine 25, l'activité liées aux allergies reste soutenue en médecine ambulatoire.
- D'après le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), le risque allergique lié aux pollens de graminées est élevé à très élevé selon les départements de la région ACAL.

Page 7

**Surveillance de la mortalité**

- D'après les données disponibles, on ne note pas d'augmentation inhabituelle de la mortalité tous âges et chez les personnes âgées de 75 ans et plus dans la région. Il est à noter que les données de la semaine 25 sont incomplètes en raison des délais de déclarations des décès.

Page 8

| Points clés des bulletins nationaux |

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, l'Inpes, l'InVS et l'Eprus se sont réunis pour former Santé publique France. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le [site internet de Santé publique France](#).

Un point de situation au 23 juin sur le **virus Zika** aux Antilles Guyane est disponible sur le site de Santé publique France en [cliquant ici](#).

**Surveillance des urgences et des décès** SurSaUD®. La synthèse hebdomadaire du 28 juin 2016 est disponible sur le site de Santé publique France en [cliquant ici](#).

## | Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du zika |

En France métropolitaine, *Aedes albopictus* dit « moustique tigre » est implanté dans 30 départements (figure 1). Ce moustique, espèce particulièrement agressive et nuisible, peut, dans certaines conditions, transmettre des maladies telles que la dengue, le chikungunya et le zika.

La surveillance de ces arboviroses est basée sur :

- La **déclaration obligatoire (DO)** des cas confirmés des trois pathologies avec signalement immédiat à l'ARS, qui s'applique à l'ensemble du territoire métropolitain ;

- Un **réseau de laboratoires** volontaires réalisant les diagnostics de ces trois pathologies ;

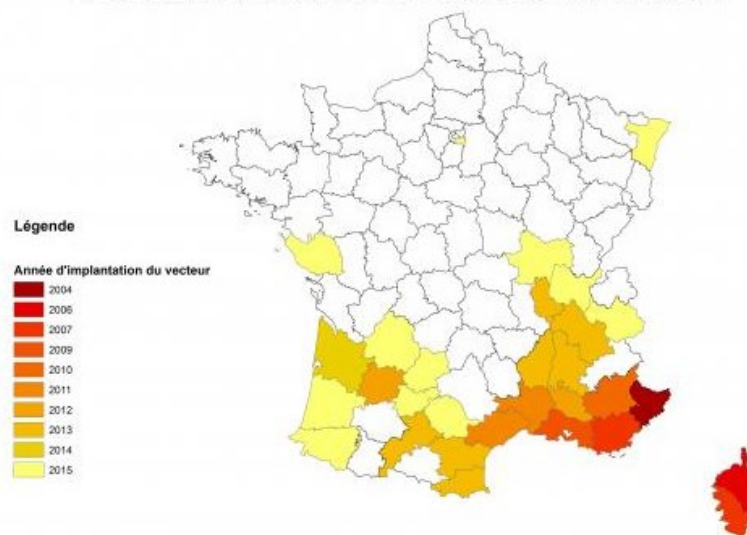
- Un dispositif régional de **surveillance renforcée**, mis en œuvre dans les départements de niveau 1 du 1er mai au 30 novembre.

En 2015, le **Bas-Rhin a été classé comme un département de niveau 1** en raison de l'implantation du moustique vecteur. Il intègre donc le dispositif de surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du zika en métropole (décrit en page 3).

Entre le 1er mai et le 23 juin 2016, 44 cas importés de dengue et 113 cas importés de zika ont été confirmés dans les départements métropolitains effectuant la surveillance renforcée de ces pathologies. Aucun cas importé de chikungunya n'a été confirmé et il n'y a eu aucun cas de transmission vectorielle autochtone.

La répartition des cas importés en France métropolitaine selon les régions est présentée dans le tableau 1.

| Figure 1 | Département et année d'implantation du vecteur *Aedes albopictus* en France métropolitaine, année 2016



| Tableau 1 | Nombre de cas confirmés de dengue, de chikungunya et de zika signalés dans le cadre de la surveillance renforcée, par région, du 1er mai au 23 juin 2016

Région	Cas confirmés importés				Cas confirmés autochtones		
	Dengue	Chikungunya	Zika	co-infection	Dengue	Chikungunya	Zika
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	0	0	3	0	0	0	0
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente	5	0	16	0	0	0	1 <sup>§</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	12	0	21	0	0	0	0
Bourgogne-Franche-Comté	1	0	1	0	0	0	0
Corse	1	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	1	0	10	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	13	0	32	0	0	0	0
Pays-de-la-Loire	1	0	2	0	0	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	0	28	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

<sup>§</sup> Transmission vraisemblablement sexuelle

Plus d'informations sur les trois pathologies sur le site internet de Santé publique France: Dossier thématique [Maladies infectieuses / Maladies à transmission vectorielles](#)

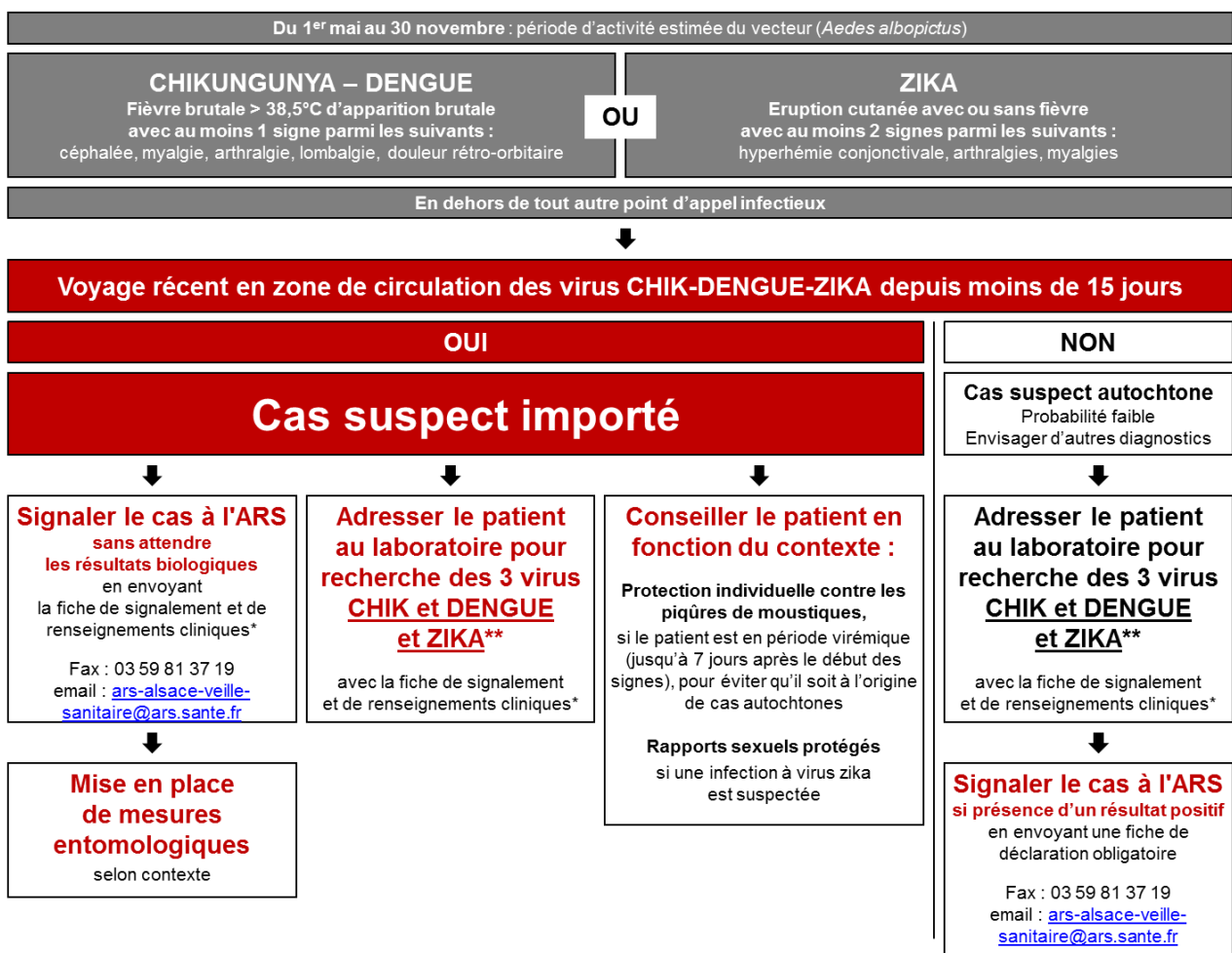
## | Surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du zika (suite) |

Dans le Bas-Rhin, la **surveillance renforcée** repose sur le **signalement immédiat** des **cas suspects** de dengue et de chikungunya chez des personnes de retour depuis moins de 15 jours d'un séjour en zone de circulation de ces virus (cas suspects importés) au pôle de Veille et gestion des alertes sanitaire de l'ARS ACAL – DT Alsace, par les médecins cliniciens et les laboratoires. Ce signalement est couplé à la confirmation accélérée du diagnostic par les laboratoires. Le signalement d'un cas entraîne des investigations épidémiologiques et entomologiques le cas échéant.

Le circuit de signalement des cas suspects à effectuer par les médecins et les biologistes du Bas-Rhin, et ce quel que soit le département de domicile du patient, est présenté en figure 2.

La recherche des diagnostics de chikungunya, dengue et zika doit se faire simultanément dans le cadre de la surveillance renforcée, même si le diagnostic est plus orienté vers une des trois pathologies (tableau 2).

| Figure 2 | Circuit de signalement des cas de chikungunya, de dengue et de zika à l'attention des médecins et biologistes du Bas-Rhin, année 2016



| Tableau 2 | Modalités de diagnostic biologique du chikungunya, de la dengue et du zika, année 2016

	DDS*	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR sur sang (chik-dengue-zika)																	
RT-PCR sur urines (zika)																	
Sérologie (IgM-IgG) (chik-dengue-zika)																	

\* Date de début des signes  
 Analyse à prescrire

Le **Système d'alerte canicule et santé (SACS)** est un système de surveillance et d'alerte qui a pour but d'identifier les vagues de chaleur susceptibles d'avoir un impact sanitaire majeur, afin de permettre la mise en place rapide de mesures de prévention et de gestion de l'évènement. Le Sacs est constitué de deux volets coordonnés, un volet météorologique mis en œuvre par Météo-France, et un volet sanitaire mis en œuvre par Santé publique France.

Les objectifs principaux du SACS sont :

- d'anticiper la survenue de vagues de chaleur susceptibles d'avoir un impact sanitaire majeur à partir des prévisions météorologiques ;
- d'identifier un impact sanitaire pendant une alerte, afin d'adapter si besoin les mesures de gestion notamment auprès des populations sensibles ;
- de faire le bilan de l'impact sanitaire des vagues de chaleur en fin de saison.

Le SACS est intégré au **Plan national canicule (PNC)** relevant du Ministère chargé de la santé. Les décisions des pouvoirs publics pour l'adaptation des niveaux du PNC dans chaque département se fondent sur l'évaluation du risque météorologique réalisée par Météo-France et du risque sanitaire par Santé publique France. Les niveaux du PNC sont les suivants :

- **Niveau 1 - veille saisonnière**, déclenché automatiquement du 1<sup>er</sup> juin au 31 août ;
- **Niveau 2 - avertissement chaleur**, répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique ;
- **Niveau 3 - alerte canicule**, répond au passage en orange de la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par les préfets de département ;
- **Niveau 4 - mobilisation maximale**, répond au passage en rouge de la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau national par le premier ministre, sur un avis du ministre chargé de l'Intérieur et du ministre chargé de la Santé, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire (sécheresse, délestage électrique, saturation des chambres funéraires, etc.)

Les seuils des indicateurs biométéorologiques (IBM) définis pour chaque département de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (en °C) sont présentés dans le tableau 3.

L'analyse de l'impact sanitaire est effectuée à partir d'indicateurs de morbidité ayant été jugés les plus pertinents en termes de lien démontré avec la chaleur, de réactivité et de qualité de données. Cette analyse peut avoir lieu à l'échelle nationale ou départementale et son pas de temps varie selon le niveau du PNC :

- **Niveau 1 et 2, pas d'analyse spécifique** au-delà de la surveillance syndromique mise en œuvre en routine par la Cire ACAL ;
- **Niveau 3 et 4, analyse quotidienne** (jours ouvrés et non-ouvrés) à l'échelle France métropolitaine et départementale (pour les départements concernés).

Des indicateurs sanitaires de mortalité sont aussi suivis mais, en raison d'un délai plus long de complétude de données, leur analyse ne sera faite qu'en fin de saison pour en faire un bilan.

| Tableau 3 | Indicateurs biométéorologiques (en °C) des départements de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, année 2016

Département	Seuil IBM min	Seuil IBM max
Aube	18	35
Ardennes	17	33
Marne	18	34
Haute-Marne	19	33
Meurthe-et-Moselle	18	34
Meuse	17	33
Moselle	19	34
Bas-Rhin	19	34
Haut-Rhin	19	35
Vosges	18	33

Pour en savoir plus :

- Instruction interministérielle n°DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2016/171 du 27 mai 2016 relative au Plan National Canicule 2016
- Site internet de Santé publique France, dossier [Climat et Santé/ Chaleur et santé](#)

### Surveillance hospitalière

Suite à un pic en semaine 23 (106 diagnostics pour 10 000 passages), la part des diagnostics d'allergie dans l'activité des services d'urgence a diminué la semaine suivante. Ce pic est probablement associé aux forts orages survenus dans la région cette semaine-là. En semaine 25, une légère hausse de l'activité liée à l'asthme est observée avec 67 diagnostics pour 10 000 passages en région ACAL.

A l'échelle départementale, le pic de la semaine 23 a été observé dans plusieurs départements de la région. En semaine 25 (du 20 au 26 juin), l'activité liée à l'asthme est particulièrement élevée dans l'Aube avec 189 diagnostics pour 10 000 passages contre environ 100 diagnostics pour 10 000 les trois semaines précédentes.

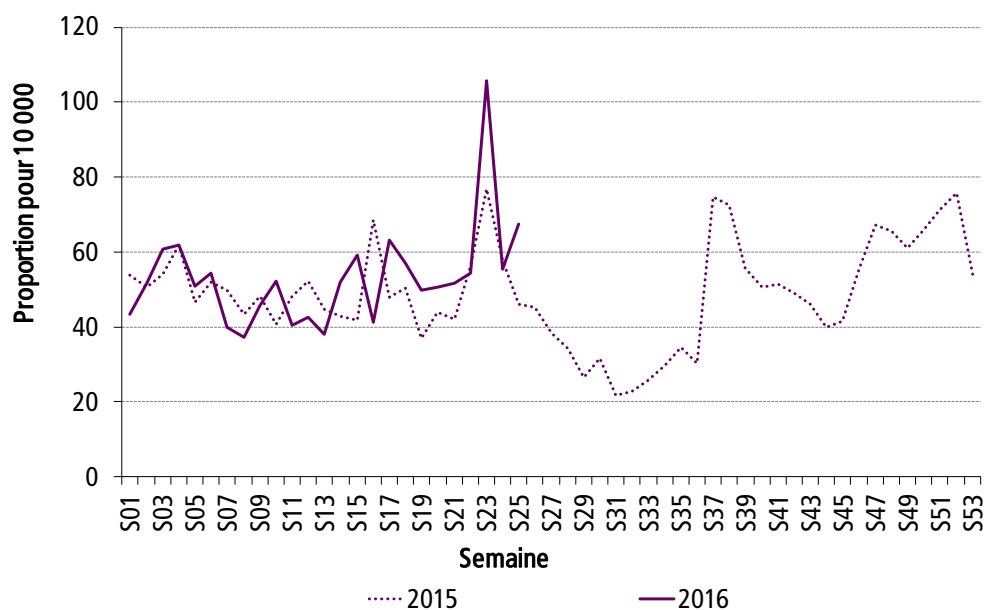
### Surveillance ambulatoire

Comme sur les données des services d'urgences, un pic de l'activité liée à l'asthme a été observé en semaine 23 pour les associations SOS Médecins de la région avec 174 diagnostics pour 10 000 consultations cette semaine-là. Cependant la baisse d'activité a ensuite été moins marquée et la part des diagnostics d'asthme dans l'activité totale des associations reste à un niveau élevé en semaine 25, avec 152 diagnostics pour 10 000 consultations.

A l'échelle départementale, le pic de la semaine 23 a été observé dans 3 des départements comportant des associations SOS Médecins.

## | Services d'urgence |

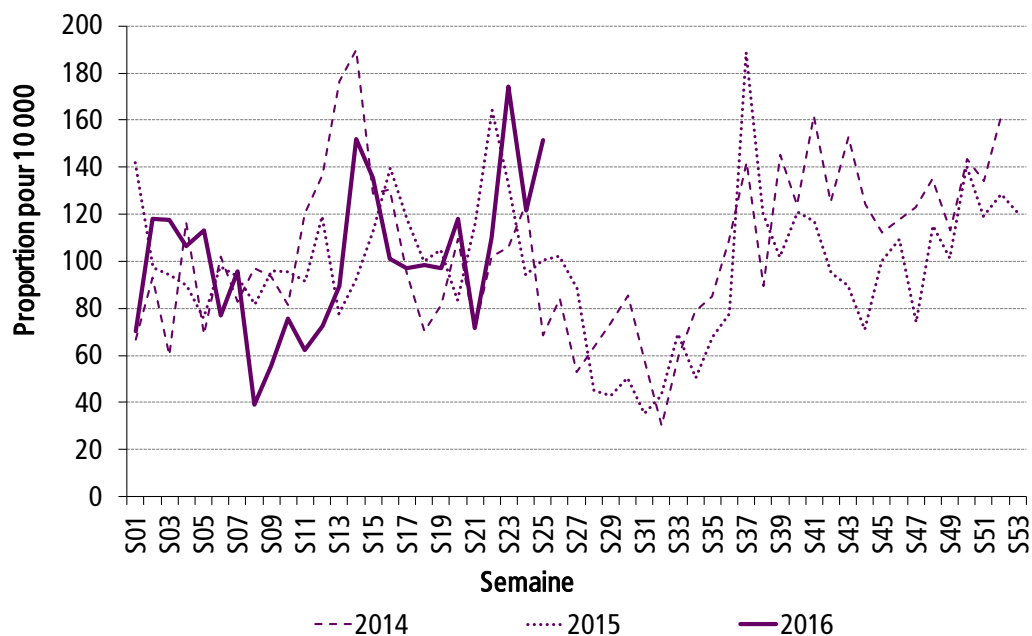
| Figure 3 | Proportion de diagnostics d'asthme parmi le total des passages en SAU, tous âges confondus, en 2015 et 2016 (Source : réseau Oscour®)



| Tableau 4 | Proportion de diagnostics d'asthme parmi le total des passages en SAU, tous âges confondus, par département sur les 4 dernières semaines de 2016 (Source : réseau Oscour®)

Département	Proportion d'asthme pour 10 000 passages			
	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24	Semaine 25
Ardennes - 08	64	100	79	89
Aube - 10	94	101	96	189
Marne - 51	45	61	47	64
Haute-Marne - 52	26	25	44	26
Meurthe-et-Moselle - 54	37	131	61	38
Meuse - 55	47	113	47	60
Moselle - 57	60	192	54	73
Vosges - 88	40	113	47	44
Bas-Rhin - 67	53	61	40	43
Haut-Rhin - 68	66	80	62	87

| Figure 4 | Proportion de diagnostics d'asthme parmi le total des consultations, tous âges confondus, en 2014, 2015 et 2016 (Source : Associations SOS Médecins)



| Tableau 5 | Proportion de diagnostics d'asthme parmi le total des consultations, tous âges confondus, par département sur les 4 dernières semaines de 2016 (Source : Associations SOS Médecins)

Département	Proportion d'asthme pour 10 000 consultation			
	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24	Semaine 25
Ardennes - 08	Pas d'association SOS Médecins			
Aube - 10	12	127	12	70
Marne - 51	284	376	331	221
Haute-Marne - 52	Pas d'association SOS Médecins			
Meurthe-et-Moselle - 54	138	278	159	233
Meuse - 55	Pas d'association SOS Médecins			
Moselle - 57	Pas d'association SOS Médecins			
Vosges - 88	Pas d'association SOS Médecins			
Bas-Rhin - 67	43	69	80	95
Haut-Rhin - 68	243	199	192	238

**Surveillance ambulatoire**

Suite à un pic en semaine 23 (325 diagnostics pour 10 000 consultations), la part des diagnostics d'allergie dans l'activité des associations SOS Médecins a diminué mais reste tout de même sur des valeurs élevées avec 226 diagnostics pour 10 000 consultations en région ACAL.

A l'échelle départementale, le pic de la semaine 23 a été observé dans les 5 départements comportant des associations SOS Médecins. En semaine 25 (du 20 au 26 juin), c'est en Meurthe-et-Moselle que la part des diagnostics d'allergie est la plus élevée avec 322 diagnostics pour 10 000 consultations.

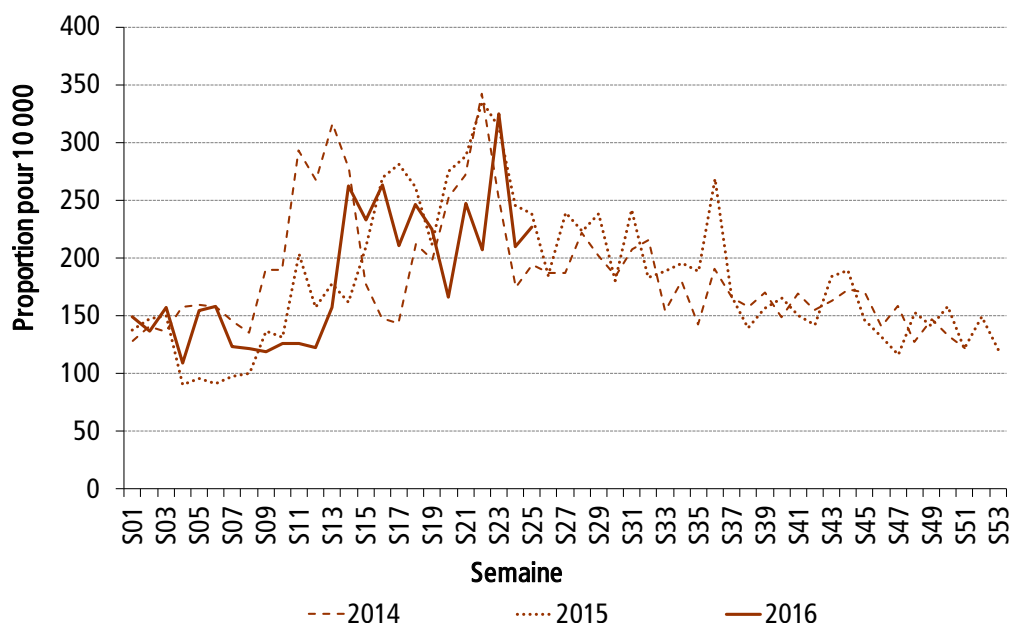
**Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)**

Bulletin allergo-pollinique du 24 juin au 1er juillet : risque allergique élevé à très élevé selon les départements de la région ACAL pour les pollens de graminées. Les personnes allergiques doivent rester vigilantes.

Carte de vigilance du risque allergo-pollinique consultable sur : <http://www.pollens.fr/docs/vigilance.html>

| Associations SOS Médecins |

| Figure 5 | Proportion de diagnostics d'allergie parmi le total des consultations, tous âges confondus, en 2014, 2015 et 2016 (Source : Associations SOS Médecins)

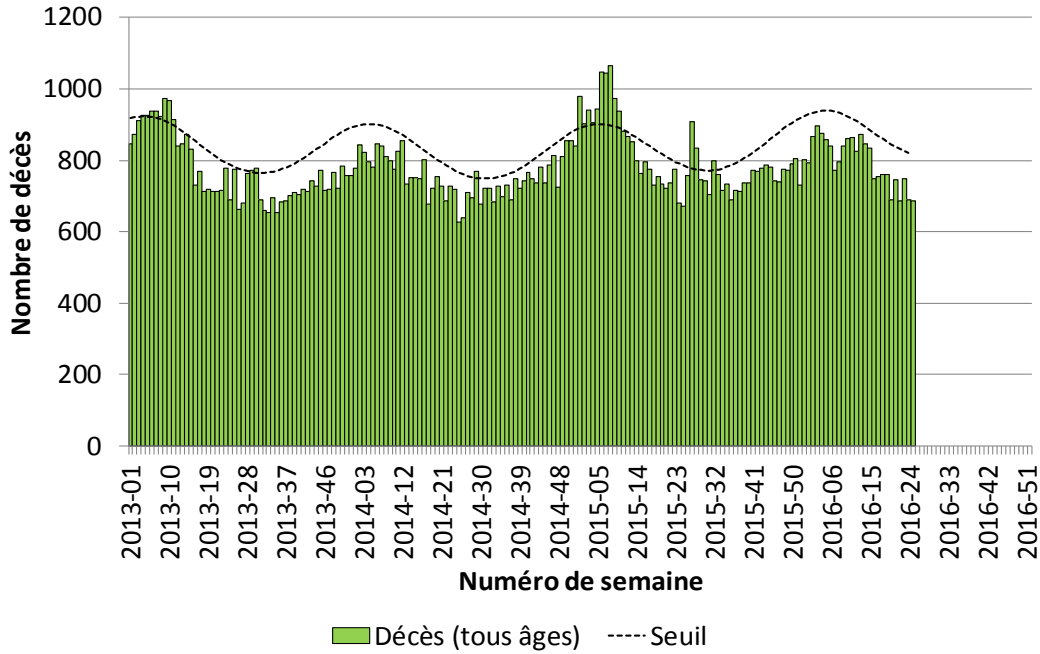


| Tableau 6 | Proportion de diagnostics d'allergie parmi le total des consultations tous âges par département sur les 4 dernières semaines de 2016 (Source : Associations SOS Médecins)

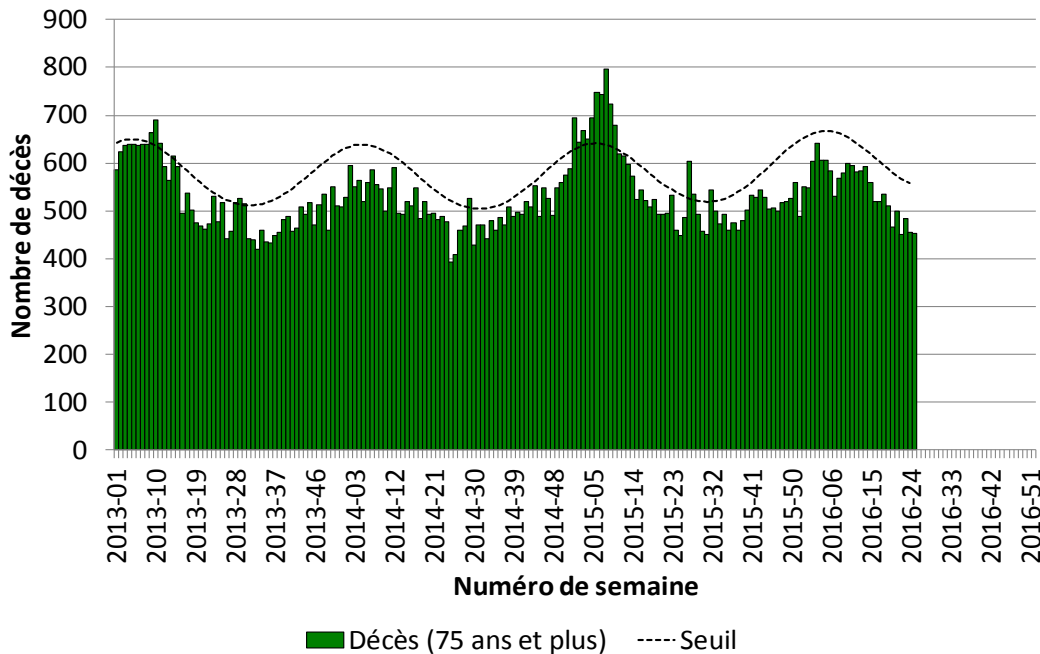
Département	Proportion d'allergie pour 10 000 consultation			
	Semaine 22	Semaine 23	Semaine 24	Semaine 25
Ardennes - 08	Pas d'association SOS Médecins			
Aube - 10	184	394	193	164
Marne - 51	252	430	166	166
Haute-Marne - 52	Pas d'association SOS Médecins			
Meurthe-et-Moselle - 54	184	345	114	322
Meuse - 55	Pas d'association SOS Médecins			
Moselle - 57	Pas d'association SOS Médecins			
Vosges - 88	Pas d'association SOS Médecins			
Bas-Rhin - 67	279	318	294	252
Haut-Rhin - 68	100	199	192	154



| Figure 6 | Nombre hebdomadaire de décès toutes causes et tous âges confondus de la semaine 01-2013 à la semaine 25-2016 ( Source : Insee )



| Figure 7 | Nombre hebdomadaire de décès toutes causes chez les personnes âgées de plus de 75 ans de la semaine 01-2013 à la semaine 25-2016 ( Source : Insee )





**Nous remercions l'ensemble de nos partenaires régionaux :**

- Les **mairies** d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et leur **service d'état civil** qui transmettent en continu les déclarations de décès à l'INSEE;
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (**Insee**) ;
- Les **services d'urgence** participant au **réseau Oscour®** en Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine :
  - 08 : CH de Sedan, CH de Rethel, CH de Charleville-Mézières
  - 10 : CH de Troyes, CH de Romilly-sur-Seine
  - 51 : CH de Châlons, Polyclinique de Courlancy, Polyclinique Saint-André, CH d'Épernay, CH de Vitry-le-François, CHU de Reims
  - 52 : CH de Chaumont, CH de Langres, CH de Saint-Dizier
  - 54 : CHU de Nancy-Brabois, CH de Lunéville, Polyclinique de Gentilly, CH de Maillot Briey, CH de Mont Saint Martin, CHU de Nancy - Hôpital Central, CH de Pont-à-Mousson, CH de Toul
  - 55 : CH de Verdun, CH de Bar-le-Duc
  - 57 : CH de Forbach, CH de Sarrebourg, CH de Saint Avold, CHR Metz-Thionville - Hôpital Bel Air, CHR Metz-Thionville -Hôpital Mercy, Clinique Claude Bernard, CH de Sarreguemines, HIA Legouest
  - 67 : CH de Haguenau, CH de Saverne, CH de Sélestat, CH de Wissembourg, Clinique Ste Anne, Clinique Ste Odile, CH de Strasbourg-Nouvel Hôpital civil, CH de Strasbourg-Hôpital Hautepierre
  - 68 : CH d'Altkirch, Clinique Diaconat-Fonderie, CH de Mulhouse-Hôpital du Hasenrain , CH de Mulhouse-Hôpital Emile Muller , CH de Colmar , CH de Guebwiller , Polyclinique des 3 frontières
  - 88 : CH de Neufchâteau, CH de Saint-Dié, CH de Vittel, CH de Remiremont, CH Emile Durkheim
- l'**Agence Régionale de Santé d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**;
- le **laboratoire de virologie** des Hôpitaux Universitaire de Strasbourg et Nancy ;
- les **associations SOS Médecins** de Strasbourg, Mulhouse, Reims, Troyes et Meurthe-et-Moselle ;
- l'ensemble des **professionnels de santé** qui participent à la surveillance .

| Modalités de signalement à l'ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine |

Les signalements transmis au département Veille et Crise de l'ARS d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine concernent : toutes les maladies à déclaration obligatoire, tout événement sanitaire susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ainsi que la survenue en collectivité de cas groupés d'une pathologie transmissible.

**Centre de réception des signaux sanitaires et environnementaux**



**Alsace** | 03 88 88 93 33 |  
ars67-alerte@ars.sante.fr

**Champagne-Ardenne** | 03 26 66 79 29 |  
ars51-alerte@ars.sante.fr

**Lorraine** | 03 83 39 28 72 |  
ars-lorraine-cvgs@ars.sante.fr

**Directeur de la publication :**

François Bourdillon,  
Directeur général de Santé publique  
France

**Rédactrice en chef :**

Anne Gallay,  
Directrice de la DIRE  
Responsable par intérim de la CIRe  
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

**Comité de rédaction :**

Oriane Broustal  
Caroline Fiet  
Louis Frelon  
Christine Meffre  
Sophie Raguét  
Morgane Trouillet  
Jenifer Yai

**Diffusion**

Cire Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
3 boulevard Joffre  
CS 80071  
54036 Nancy Cedex

Mail : ars-lorraine-alsace-cire@ars.sante.fr  
Tél. : 03.83.39.29.43  
Fax : 03.83.39.28.95

*Si vous souhaitez être destinataires du point épidémiologique réalisé par la Cire, merci de nous en informer par mail à [ars-lorraine-alsace-cire@ars.sante.fr](mailto:ars-lorraine-alsace-cire@ars.sante.fr)*